

**DEPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES****EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MANDELIEU-LA NAPOULE**

| NOMBRE DE MEMBRES | | | |
|-------------------|----------|-------------|---------|
| EN EXERCICE | PRESENTS | REPRESENTES | ABSENTS |
| 35 | 28 | 4 | 3 |

SEANCE DU 24 MARS 2023

L'An Deux Mille Vingt-Trois
et le Vingt-quatre mars à neuf heures

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Sébastien LEROY, Maire

OBJET DE LA DELIBERATION

031/23 : ETUDE POUR DES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX DE LA RUE LEO BRUN - SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES INFORMATISEES DES ALPES MEDITERRANEE (SICTIAM)

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Sébastien LEROY, Monsieur Dominique CAZEAU, Madame Christine LEQUILLIEC, Monsieur Gilles GAUCI, Madame Claude CARON, Monsieur Georges LORENZELLI, Madame Sophie DEGUEURCE, Monsieur Serge DIMECH, Madame Muriel BERGUA, Monsieur Patrick SCALA, Madame Arlette VILLANI, Monsieur Patrick PEIRETTI, Madame Marie TARDIEU, Monsieur Eric CHAUMIER, Madame Julie FLAMBARD, Monsieur Charles BAREGE, Madame Catherine AIMAR, Monsieur Didier LAUMONT, Monsieur Patrick SALEZ, Madame Sylvie DE TONI, Monsieur Philippe MARAFETTI, Madame Cécile DAVID, Monsieur Didier SOBRIE, Madame Valéry BAROGHEL, Monsieur Pierre REVET-SERVETTAZ, Madame Amandine BAZZANO, Madame Marie-Hélène REY-COLLET et Madame Elisabeth VALENTI.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR

Monsieur Henri LEROY, représenté par Monsieur Gilles GAUCI.
Monsieur Gilbert DEPERI, représenté par Madame Claude CARON.
Madame Patricia YVARS, représentée par Madame Sylvie DE TONI.
Madame Sandra GUERCIA-CASCIO, représentée par Madame Cécile DAVID.

ABSENTS SANS POUVOIR

Madame Pascale SOULIE
Monsieur Jean-Charles DELAPORTE
Monsieur Jean-Marcel CLOEZ

Madame Catherine AIMAR est désignée secrétaire de séance.
Madame Cindy DUJARDIN est désignée secrétaire auxiliaire de séance.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MANDELIEU-LA NAPOULE**

**OBJET : ETUDE POUR DES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX DE LA RUE LEO BRUN -
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES INFORMATISEES DES
ALPES MEDITERRANEE (SICTIAM)**

Monsieur Patrick PEIRETTI rappelle au Conseil Municipal que la Commune de Mandelieu-La Napoule est adhérente du Syndicat Départemental de l'Electricité et du Gaz (SDEG) depuis sa création en 1957 et que l'ensemble de ses compétences a été transféré au Syndicat Intercommunal des Collectivités Territoriales des Alpes Méditerranée (SICTIAM) le 1^{er} janvier 2022.

Il convient de lui confier l'étude de faisabilité pour les travaux d'embellissement du cadre de vie avec la pose des fourreaux pour tous les réseaux ENEDIS et de télécommunication sur la rue Léo Brun.

A ce titre, il est proposé au Conseil Municipal :

DE DONNER SON ACCORD pour la réalisation de l'étude de faisabilité pour des travaux d'amélioration esthétique des réseaux électriques et télécom avec la pose de fourreaux pour tous les réseaux ENEDIS et de télécommunication sur la rue Léo Brun par le Syndicat Intercommunal des Collectivités Territoriales des Alpes Méditerranée.

DE CONFIER au SICTIAM la réalisation de cette étude.

LE CONSEIL,

**Après avoir entendu l'exposé,
Et après en avoir délibéré,**

A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (32 VOIX)

DONNE SON ACCORD pour la réalisation de l'étude de faisabilité pour des travaux d'amélioration esthétique des réseaux électriques et télécom avec la pose de fourreaux pour tous les réseaux ENEDIS et de télécommunication sur la rue Léo Brun par le Syndicat Intercommunal des Collectivités Territoriales des Alpes Méditerranée.

CONFIE au SICTIAM la réalisation de cette étude.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et un an que dessus.

Le Maire,
Sébastien LEROY



La Secrétaire de séance,
Catherine AIMAR

